

## SALAIRE MINIMUM

### Définition

Montant minimum légal auquel un salarié peut être rémunéré.

### Explications

En France, le *salaire* minimum est un salaire horaire légal minimal et donc le salaire mensuel minimal dépend du nombre d'heures de *travail* effectué. Toutefois, dans certains pays il peut s'agir d'un salaire minimal journalier, hebdomadaire voir mensuel.

C'est l'État qui décide de sa revalorisation tous les 1er janvier : il suit au minimum l'évolution d'un indice des prix à la consommation et de la moitié du gain de pouvoir d'achat des ouvriers et employés. (voir INSEE dans la rubrique « En savoir plus » pour plus de détails sur ces règles)

### Indicateurs

Il s'agit, pour la France du taux de *salaire minimum* interprofessionnel de croissance (SMIC) horaire brut. Au 1er janvier 2021, le Smic brut mensuel est de 1.554 euros. Le Smic horaire brut est, lui, de 10,25 euros. Au premier janvier 2019 13,4% des salariés étaient ainsi payés.

### Tendances

En France, le SMIC a augmenté bien sûr. Mais plus intéressant est de suivre son évolution par rapport au *salaire* moyen ou au salaire médian.

Depuis, 2000, le SMIC représente une part de plus en plus élevée du salaire moyen ou médian. D'après l'OCDE (voir « En savoir plus »), il est de 45 % à 50 % du salaire moyen et de 56 % à 61 % du salaire médian mais avec une stagnation de ces proportions depuis 2006. À noter que ce sont des niveaux plutôt élevés par rapport aux autres pays

Pour les autres pays et plus de détails, voir la rubrique « En savoir plus »

### Enjeux

- Le premier enjeu est lié au but même de l'instauration d'un *salaire minimum*. Protège-t-il le niveau de vie des salariés en bas de la hiérarchie salariale ? Il semble bien qu'une hausse du *salaire* minimum ne se répercute pas dans les mêmes proportions sur les salaires situés au-dessus et plus on s'éloigne du salaire moins la hausse est importante : il y a donc un effet de resserrement de la hiérarchie salariale et des *inégalités* de salaire.

Toutefois ne faudrait-il pas concernant les « travailleurs pauvres » tenir compte de la durée du *travail* (notamment en France où le salaire minimum est un salaire horaire) ? Dans ce cas, ne faudrait-il pas plutôt définir un salaire hebdomadaire ou mensuel comme cela existe en d'autres pays ?

- Deuxième enjeu très important : l'effet d'un salaire minimum sur le taux de *chômage* des moins qualifiés. N'y a-t-il pas le risque d'engendrer du chômage pour les actifs les moins qualifiés, le *coût du travail* étant élevé notamment par rapport à la *productivité* de ces travailleurs ?

Mais cet effet ne dépend-il pas du niveau du salaire minimum et de la taille des entreprises ? Quant aux effets positifs de la hausse du salaire minimum sur la *demande* globale, ne dépendent-ils pas aussi de l'importance du nombre de salariés payés à ce salaire minimum et des effets de diffusion d'une hausse de ce salaire minimum sur les autres salaires ?

## Erreurs Fréquentes

- Croire que le SMIC, en France, est un salaire mensuel minimal.

## En savoir plus

Pour la France, sur le site de l'INSEE :

[http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref\\_id=natnon04145](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=natnon04145) (montant du SMIC horaire)

et quelques règles

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/salaire-min-interprof-croiss.htm> ()

Pour la France, un rapport de 2008 mais intéressant :

[http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_gpe\\_SMIC\\_29\\_nov\\_\\_final.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_gpe_SMIC_29_nov__final.pdf)

Pour la France, sur le site de la DARES:

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/>

SMIC en proportion du salaire moyen et du salaire médian :

[Smic\\_et\\_eventails\\_de\\_salaires\\_elements\\_statistiques\\_Dares.pdf](#)

sur le site de l'OCDE :

<http://stats.oecd.org/?lang=fr>

Source : d'après <http://ses.webclass.fr/>  
(+ modifications et mises à jour personnelles)